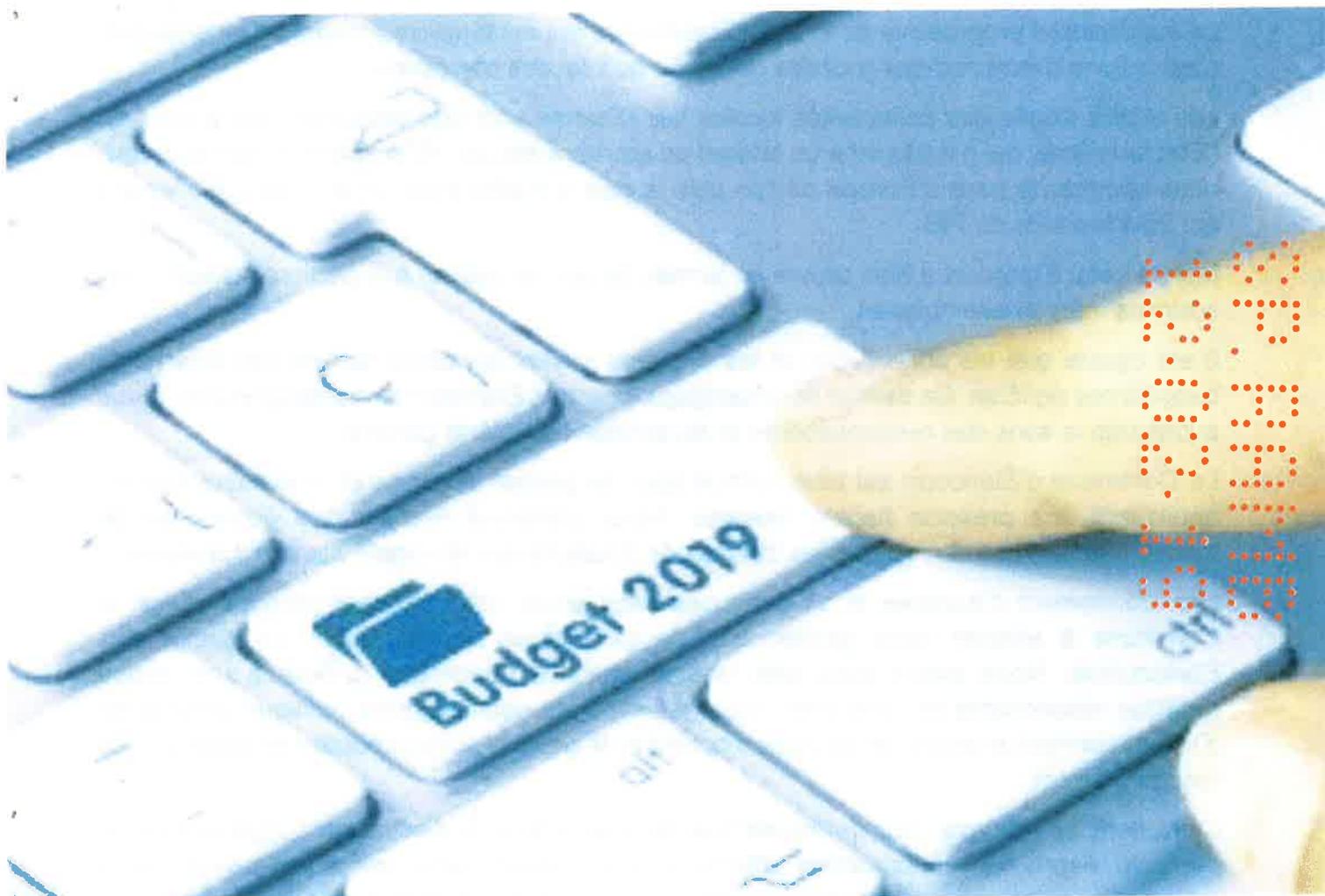


**ELANCOURT**



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019



**CONSEIL MUNICIPAL**

1<sup>er</sup> FEVRIER 2019

## Élancourt maintient le cap de l'exemplarité pour la réussite de tous

Les Collectivités locales sont soumises à des diminutions drastiques, régulières et sans précédent de leurs dotations et ressources. La loi de finances 2019 traduit la volonté de faire peser sur les collectivités toujours plus de charges et de contraintes tout en diminuant leurs ressources.

La chute des dotations pour les collectivités s'élève à 13 milliards d'euros avec lesquels nous devons composer.

La suppression progressive de la taxe d'habitation, qui est toujours entourée d'incertitudes, n'est qu'une diminution des recettes déguisée qu'il faudra compenser.

Les efforts exigés des collectivités locales par l'État ne sont pas proportionnels à ceux de l'État lui-même, qui n'a pas voté un budget en équilibre depuis 1974 ! Dans le même temps, nous sommes le pays d'Europe où l'on paie le plus d'impôts avec un taux de prélèvement qui frôle les 49% du PIB.

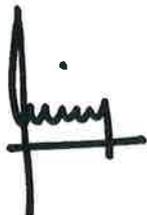
Malgré cela, Élancourt a bien œuvré en termes de bonne gestion des deniers publics, nous sommes mêmes exemplaires.

Il est injuste que les collectivités et les citoyens payent la lourde facture des errements budgétaires de l'État. Ce dernier se désengage, pourtant Élancourt ne se résigne pas ! Nous avons trop le sens des responsabilités et du service de l'intérêt général.

La Commune d'Élancourt est bien connue pour sa gestion sérieuse et ambitieuse tout en appliquant une pression fiscale mesurée. Nous préférons réaliser des économies de fonctionnement que de reporter les baisses de dotations sur le portefeuille des habitants.

L'environnement d'austérité et d'incertitudes dans lequel nous sommes plongés, oblige la Commune à adapter notre gestion afin de garantir un service public de qualité aux Élancourtois. Nous avons donc allié une prospective budgétaire réaliste à une action publique responsable et cohérente. Nous refusons de sacrifier notre politique ambitieuse d'investissement et avons fait le choix d'optimiser la gestion de nos recettes et dépenses de fonctionnement.

C'est dans ce contexte très particulier que nous abordons la discussion budgétaire 2019, avec un esprit de responsabilité affirmé et d'innovation sans cesse renouvelé. Nous maintenons notre cap avec comme leitmotiv, l'objectif de servir avec engagement notre Ville et tous les Élancourtois



**Thierry MICHEL**  
*1<sup>er</sup> Adjoint*



**Jean-Michel FOURGOUS**  
*Maire d'Élancourt  
Président de SQY*

## PRÉAMBULE

### TITRE 1 - LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

#### 1-1 Le contexte international

##### 1-1-1 Bilan 2018

##### 1-1-2 Perspectives 2019

##### 1-1-2.1 La croissance

##### 1-1-2.2 L'inflation

##### 1-1-2.3 Les taux d'intérêt

#### 1-2 Le contexte national

##### 1-2-1 La croissance

##### 1-2-2 L'inflation

##### 1-2-3 Le chômage

##### 1-2-4 Les prélèvements obligatoires

##### 1-2-5 La dépense publique

##### 1-2-6 Le déficit

##### 1-2-7 La dette publique

##### 1-2-8 Le budget de l'Etat

### TITRE 2 – LA LOI DE FINANCES POUR 2019

#### 2-1 La contractualisation sur les dépenses

##### 2-1-1 Le principe

##### 2-1-2 Premier bilan et perspectives

#### 2-2 La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation

#### 2-3 Le dégrèvement de la taxe d'habitation

#### 2-4 La dotation globale de fonctionnement (DGF)

#### 2-5 Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

#### 2-6 Le fonds de soutien à l'investissement local

#### 2-7 Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

#### 2-8 Les nouveautés

### TITRE 3 - L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2018

#### 3-1 La section de fonctionnement

##### 3-1-1 Les dépenses de fonctionnement

##### 3-1-2 Les recettes de fonctionnement

#### 3-2 La section d'investissement

##### 3-2-1 Les dépenses d'investissement

##### 3-2-2 Les recettes d'investissement

## **TITRE 4 - LA STRUCTURE ET L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS**

- 4-1 La rémunération
- 4-2 L'évolution des effectifs
- 4-3 La gestion du temps de travail
- 4-4 Les heures supplémentaires
- 4-5 La parité
- 4-6 Les avantages en nature
- 4-7 Le régime indemnitaire

## **TITRE 5 - L'ENDETTEMENT**

- 5-1 La répartition par prêteur
- 5-2 La répartition par taux
- 5-3 L'évolution de la charge de la dette
- 5-4 Les encours de la dette
- 5-5 La ligne de trésorerie

## **TITRE 6 - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2019**

### **6-1 L'évolution des dépenses de fonctionnement**

- 6-1-1 Les charges à caractère général
- 6-1-2 Les dépenses de personnel
- 6-1-3 Les atténuations de charges
- 6-1-4 Les autres charges de gestion courante
- 6-1-5 Les charges financières
- 6-1-6 Les charges exceptionnelles

### **6-2 L'évolution des recettes de fonctionnement**

- 6-2-1 Les produits des services
- 6-2-2 Les impôts et taxes
- 6-2-3 Les dotations et participations
- 6-2-4 Les autres produits de gestion courante
- 6-2-5 Les produits exceptionnels

### **6-3 L'évolution des dépenses d'investissement**

- 6-3-1 Les investissements de structure
- 6-3-2 Les investissements d'amélioration et de sécurité
- 6-3-3 Les investissements en cours de programmation
- 6-3-4 Les investissements en matériel, mobilier et autres acquisitions

- 6-4 L'évolution des recettes d'investissement**
  - 6-4-1 Le fonds de compensation de la TVA**
  - 6-4-2 Les subventions d'équipements**
  - 6-4-3 Les produits de cessions**
  - 6-4-4 L'emprunt**
  - 6-4-5 L'évolution de l'épargne**
  - 6-4-6 Les relations avec Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY)**

## **TITRE 7 - LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT (PPI)**

- 7-1 La présentation de la PPI 2019-2022**
- 7-2 Les projets du Plan Pluriannuel d'Investissement 2019-2022**
  - 7-2-1 Les travaux de structure**
  - 7-2-2 Les travaux d'amélioration et de sécurité**
  - 7-2-3 Les travaux en cours de programmation**
  - 7-2-4 Les investissements en matériel, mobilier et autres acquisitions**
  - 7-2-5 Les subventions d'équipements**
  - 7-2-6 Le financement de la PPI**

## **TITRE 8 - LA PROSPECTIVE**

- 8-1 Les dépenses de fonctionnement**
- 8-2 Les recettes de fonctionnement**
- 8-3 Le recours à la dette**

## **CONCLUSION**

## PRÉAMBULE

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal acté par une délibération.

Le décret D.2312-3 du CGCT précise le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Ainsi, le rapport doit comporter les informations suivantes :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et Saint-Quentin en Yvelines ;
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations en matière de programmation d'investissements comportant une prévision des dépenses et des recettes ;
- les informations relatives à la structure, la gestion de l'encours de dette contractée et les prévisions de recours à l'emprunt pour le projet de budget ;
- les informations sur les dépenses de personnel, la structure des effectifs, les rémunérations et la durée effective du travail dans la commune.

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

L'article 10 de la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 ajoute qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité présente ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes le cas échéant.

La loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 adoptée le 22 janvier 2018 fixe également un objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leur groupement à fiscalité propre à 1,2%. L'économie générée ainsi par rapport à une évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités est évaluée à 13 milliards d'euros de 2018 à 2022.

Pour être réalisé, la loi de programmation prévoyait la signature de contrats d'objectifs obligatoires pour les régions, départements, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées dans le compte de gestion du budget principal pour 2016 atteignaient un niveau supérieur à 60 millions d'euros. Les autres collectivités pouvaient demander au représentant de l'Etat la conclusion d'un contrat sur la base du volontariat.

La commune d'Elancourt non concernée par ce contrat n'a pas souhaité contractualiser avec l'Etat.

Le présent rapport est un outil de visibilité du projet porté par la municipalité et n'a pas vocation à se substituer à la présentation détaillée du budget.

Il est primordial, dans un souci de transparence, que les élus comme les habitants de la commune puissent évaluer à travers ce document le travail réalisé au quotidien, les orientations proposées et la situation financière précise des comptes de la commune.

Le rapport d'orientation budgétaire fait l'objet d'une communication par le Maire au Préfet du Département et du Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Ce rapport est disponible en Mairie sur simple demande et disponible également sur le site internet de la Ville.

Au-delà de la mise à disposition de ce rapport, la gestion financière de la Ville est régulièrement restituée en Conseil Municipal lors des séances dédiées :

- au Débat d'Orientation Budgétaire ;
- à la présentation du Compte Administratif
- au vote du budget
- ainsi qu'aux décisions modificatives du budget.

# TITRE 1 - LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

L'analyse de l'économie mondiale et plus particulièrement de l'économie nationale est nécessaire tant elle peut impacter l'élaboration des budgets des collectivités territoriales. La connaissance du contexte économique permet de mieux appréhender les choix des collectivités locales dans leur préparation budgétaire.

## 1-1 LE CONTEXTE INTERNATIONAL

### 1-1-1 Bilan 2018

La croissance économique mondiale est restée positive et solide sans accélération de l'inflation et toujours accompagnée par une normalisation modérée des politiques monétaires.

Les indicateurs économiques sont restés très solides aux Etats-Unis et ont commencé à s'améliorer dans la zone euro ainsi que pour les économies émergentes.

Les Etats-Unis connaissent leur 10ème année de croissance positive à 4,2% en rythme annualisé. Cette dynamique a été portée par la consommation des ménages, les créations d'emplois toujours aussi fortes avec 2,8 millions de nouveaux emplois (taux de chômage inférieur à 4%), les investissements des entreprises et ce malgré la hausse des taux directeurs du banquier central.

Pour la zone euro la croissance a progressé de seulement 2% malgré la politique monétaire toujours aussi accommodante portée par la Banque Centrale Européenne. Le chômage a continué de baisser pour tendre vers son niveau structurel avec un taux d'environ 8%.

Du côté des pays émergents c'est la Chine qui aura attiré toutes les attentions en raison des tensions avec les Etats-Unis. Les autorités chinoises ont adopté des mesures de relance comme la baisse de la devise, des mesures administratives dans l'immobilier et des programmes d'investissement en infrastructures. Ces mesures, couplées au bras de fer commercial avec les Etats-Unis, induisent une prévision de croissance pour 2018 de 6,5%.

Pour l'Inde, après une croissance de 7,1% en 2016 et de 6,7% en 2017, le PIB devrait s'élever à 7,3% en 2018, faisant du pays le nouveau moteur de l'économie mondiale. L'introduction d'une taxe nationale sur la vente des marchandises et des services et le flux d'investissements étrangers ont dynamisé le pays.

La Russie devrait connaître une croissance de 1,8% en 2018 contre 1,5% en 2017.

Enfin l'année 2018 aura été plus compliquée pour l'Argentine, le Brésil, l'Afrique du Sud et la Turquie.

## 1-1-2 Perspectives 2019

L'année 2019 devrait être marquée par le ralentissement de la croissance sans risque de récession dans un contexte de synchronisation entre les économies matures.

La croissance mondiale resterait portée par le marché de l'emploi et la hausse des salaires. L'investissement pourrait encore bénéficier d'un potentiel de croissance.

Les taux d'intérêt resteront bas, surtout en zone Euro et l'inflation devrait rester à des niveaux maîtrisés.

Une des questions centrales sera l'impact des tensions politiques sur les fondamentaux économiques. Les solutions négociées devraient prévaloir et en limiter ainsi l'impact.

### 1-1-2-1 La croissance

	2018	2019	2020
Monde	3,4%	3,2%	3,1%
Zone Euro	1,9%	1,8%	1,2%
États-Unis	2,9%	2,1%	1,5%
Chine	6,4%	6,2%	6,0%
Inde	7,4%	7,6%	7,8%
Russie	1,8%	1,7%	1,6%
Brésil	1,3%	3,0%	2,5%
Japon	0,7%	0,7%	0,3%
Royaume-Uni	1,3%	1,8%	1,6%

(Source Datastream)

L'activité économique mondiale devrait ralentir.

Entre 2018 et 2020, la croissance mondiale diminuera de 3,4 % à 3,1 % avec un ralentissement plus marqué dans les pays industrialisés.

Cette trajectoire de croissance est conditionnée par de nombreuses hypothèses

- sur l'issue favorable des négociations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne,
- sur une guerre commerciale principalement circonscrite au couple sino-américain
- et sur l'absence de panique sur les marchés de la dette souveraine en zone euro malgré le bras de fer engagé par l'Italie concernant son déficit budgétaire (encadré).

Ces tensions financières et commerciales entraîneraient un ralentissement de l'activité dans les pays émergents en 2019.

Ainsi, dans ce contexte particulier la croissance mondiale resterait solide, ce qui permettrait la réduction des taux de chômage sans provoquer le retour de tensions inflationnistes.

### 1-1-2-2 L'inflation

	2017	2018	2019
Monde	2,5%	2,7%	2,8%
Zone Euro	1,8%	1,8%	1,5%
États-Unis	2,4%	1,8%	2,0%
Chine	2,2%	1,9%	2,5%
Inde	3,8%	3,8%	3,6%
Russie	2,8%	3,6%	4,2%
Brésil	3,7%	3,8%	3,6%
Japon	1,0%	0,6%	1,4%
Royaume-Uni	2,4%	2,0%	2,0%

(Source DATASTREAM)

L'inflation reste faible et le risque de déflation s'est éloigné.

L'inflation en France devrait atteindre 2,1% cette année en moyenne annuelle, selon des prévisions publiées vendredi par la Banque de France, avant de redescendre à 1,7% en 2019 et 1,8% en 2020. L'inflation hors énergie et alimentation pour sa part "se redresserait progressivement pour atteindre 1,5% fin 2020", contre 1% anticipé cette année, précise la banque centrale.

### 1-1-2-3 Les taux d'intérêt

Les banques centrales ne semblent craindre ni récession, ni accélération de l'inflation.

La normalisation des politiques monétaires restera graduelle particulièrement pour la FED et la BCE qui maintiennent leurs objectifs.

Aux Etats-Unis, la politique monétaire conduite par la Réserve Fédéral n'est plus présentée comme « accommodante » et confirme son intention de poursuivre le resserrement de sa politique monétaire. La FED va poursuivre sa hausse modérée des taux avec deux augmentations en 2019 et une en 2020. En parallèle la taille de son bilan devrait se réduire de manière progressive pour retrouver des marges de manœuvre pour le prochain cycle économique.

De son côté, la Banque Centrale Européenne a arrêté ses rachats d'obligations, auxquels elle aura consacré quelque 2 600 milliards d'euros, ce qui constitue la première étape de la sortie de sa politique monétaire non conventionnelle. La hausse des taux directeurs est, quant à elle, programmée pour le second semestre 2019.

La Banque du Japon maintient ses conditions actuelles.

La Banque d'Angleterre poursuit sa politique monétaire toujours accommodante malgré une hausse de taux en 2018 de 0,50 à 0,75%.

Les taux d'intérêts long se sont maintenus dans une fourchette de 0,9 à 1,2% (indice international). Les conditions demeurent donc très attractives et par conséquent le potentiel de hausse important.

En Europe, les taux courts restent en territoire négatif depuis que le banquier européen a baissé toute sa gamme de taux directeurs. Le maintien des taux monétaires à des niveaux bas reste d'actualité sur les mois à venir.

## 1-2 LE CONTEXTE NATIONAL

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2019 est construit sur la reprise des prévisions votées dans la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022, soit une croissance annuelle du PIB de 1,7%.

Les grandes lignes du projet de loi de finances 2019 sont :

- l'augmentation du pouvoir d'achat (plus de 6 milliards d'euros) : suppression de la deuxième tranche de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, réduction des cotisations chômage et maladie, exonération des heures supplémentaires de cotisations sociales à compter de septembre 2019 ;
- le travail : 2,5 milliards d'euros seront investis pour traiter en profondeur les causes du chômage (le taux de chômeurs tourne autour de 9% en 2018) ; les entreprises bénéficieront de la transformation du CICE en allègements pérennes de charges, de la poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés, et d'une fiscalité simplifiée par la suppression d'une vingtaine de petites taxes ;
- la protection avec la revalorisation du minimum vieillesse et de l'allocation adultes handicapés ; les moyens alloués aux armées, à la justice et à l'intérieur seront également renforcés ;
- l'avenir avec un effort budgétaire important porté sur l'éducation (860 millions d'euros d'augmentation du budget, malgré la suppression programmée de 1.800 postes), la recherche, la transition écologique et à travers le « Grand plan d'investissement » du Gouvernement ; la transformation en profondeur de l'action publique s'accélérera en 2019 avec la réforme de l'audiovisuel public, un nouveau service public de l'emploi, la revue à la baisse des effectifs de l'État et de ses opérateurs (objectif de 50 000 suppressions d'emplois d'ici 2022), ainsi qu'un rééquilibrage de la présence française à l'étranger en fonction des priorités géostratégiques.

Il est à noter que pour la première fois depuis 2001, la sécurité sociale présenterait en 2019 un budget excédentaire (700 millions d'euros).

## 1-2-1 La croissance

	2016	2017	2018	2019	2020
France	1,1%	2,3%	1,5%	1,6%	1,6%

(Source PLF 2019)

En 2017, la croissance française a été plus dynamique que prévu, atteignant un taux inédit depuis dix ans : 2,3 % (1,1% en 2016).

Elle devrait ralentir en 2018 et s'établir à 1,5%, pour diverses raisons : le « contrecoup » de la croissance vigoureuse de 2017, une consommation des ménages en baisse, l'impact des grèves dans les transports et de la crise sociale de fin d'année ainsi que d'autres facteurs internationaux tels que la forte remontée des prix du pétrole, la hausse de l'euro par rapport aux autres monnaies, le renforcement des tensions protectionnistes, les craintes sur la politique monétaire et l'inflation, ou encore les incertitudes politiques en Europe.

Pour 2019 les prévisions sont également revues à la baisse à 1,6%.

## 1-2-2 L'inflation

	2016	2017	2018	2019	2020
France	0,3%	1,2%	2,0%	1,7%	1,8%

(Source Banque de France)

Après 1,2% en moyenne en 2017, l'inflation devrait atteindre 2% en 2018 boostée par la remontée des prix du pétrole et le relèvement des taxes sur le tabac et l'énergie.

L'inflation en France est supérieure à celle de la zone euro.

Cette remontée de l'inflation pèse sur le pouvoir d'achat des ménages qui est compensé par les baisses de l'impôt sur le revenu, la suppression d'une partie de la taxe d'habitation et la poursuite de l'allègement des charges pour éviter une baisse de la consommation.

## 1-2-3 Le chômage

	Etats-Unis	UE	France	Allemagne	Espagne
Chômage	3,9%	6,7%	9,3%	3,4%	14,9%

(Source Eurostat)

Selon Eurostat, 16,56 millions de personnes étaient au chômage dans l'Union européenne en septembre 2018 (6,7% de la population active), dont 13,15 millions au sein de la zone euro (8,1%). Comparé à septembre 2017, le chômage a baissé de 1,793 million de personnes dans l'UE28 et de 1,309 million dans la zone euro.

En matière d'emploi, les contrastes en Europe sont marqués : une amplitude de 16,6 points sépare les extrêmes. Quand la République tchèque connaît un taux de chômage de 2,3% et que l'Allemagne et la Pologne enregistrent 3,4% chacune, celui-ci culmine en Grèce (19,0% en juillet 2018) et en Espagne (14,9%). La France, elle, se classe en 4ème position des États les plus touchés par le chômage (9,3%) tandis que la moyenne de la zone euro est à 8,1%.

Sur un an, le taux de chômage a baissé dans tous les États membres. Les baisses les plus marquées ont été observées à Chypre (de 10,2% à 7,4%), en Croatie (de 10,5% à 8,2%), en Grèce (de 20,9% à 19,0% entre juillet 2017 et juillet 2018), au Portugal (de 8,5% à 6,6%) et en Espagne (de 16,7% à 14,9%).

## 1-2-4 Les prélèvements obligatoires

	2017	2018	2019	2020	2021..*
France	45,3%	45%	44,2%	44,6%	44,6%

(Source PLF 2019)

Selon Eurostat le niveau de prélèvements obligatoires s'élève à un de taux de 48,4% du PIB ce qui place la France au 1<sup>er</sup> rang européen depuis 2015 dont la moyenne se situe à 40,2%

Cette première place s'explique en partie par l'importance des cotisations sociales à 18,8% pour une moyenne européenne de 13,3%. Par contre pour les impôts sur le revenu et le patrimoine la France est en dessous de la moyenne européenne.

## 1-2-5 La dépense publique

	2018	2019	2020	2021	2022
France	54,6%	54%	53,3%	52,5%	51,8%

(Source PLF 2019)

Le niveau de dépenses publiques reste très élevé en France et surtout le plus élevé de l'Union Européenne qui affiche un taux moyen de 45,8%. Parmi les pays les plus vertueux nous trouvons l'Espagne avec un taux de 41%, l'Allemagne avec un taux de 43,9%, le Portugal avec un taux de 45,7%.

En 2017, selon les chiffres publiés par la Commission Européenne, les dépenses publiques dans la zone euro ont représenté 47% du PIB et les recettes publiques 46,1%.

## 1-2-6 Le déficit

	2018	2019	2020	2021	2022
•• France	2,6%	2,8%	1,4%	0,7%	0,3%

(Source PLF 2019)

La croissance plus faible, ainsi que la reprise de la dette de SNCF Réseau, vont empêcher la France de tenir son objectif de 2,3% de déficit public en 2018 ; celui-ci devrait être de 2,6%, soit le même niveau qu'en 2017.

Le déficit public s'établissait à 79,1 milliards d'euros pour 2016 et 61,4 milliards d'euros pour 2017.

Pour 2019, le projet de loi de finances prévoit un déficit de 2,8%. Cette augmentation sera due notamment à la transformation du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) en réduction de cotisations patronales (20 milliards d'euros).

Malheureusement le déficit pourrait atteindre finalement les 3,2% en raison d'un ralentissement de la croissance et des mesures prises en fin d'année pour le pouvoir d'achat. Avec un déficit plus important, le recours à l'endettement sera plus important en 2019.

Ce niveau de déficit ne sera pas en ligne avec le Traité sur la Stabilisation, la Coordination et la Gouvernance au sein de l'Union Européenne. En effet, pour la France, dont la dette représente plus de 60% du PIB, le déficit structurel ne peut être supérieur à 0,5% du PIB et la convergence vers l'objectif de moyen terme doit être d'au moins 0,5% du PIB par an. Le rythme de convergence est de seulement 0,1% en 2018 et 0,2% en 2019.

Pour mémoire, 13 pays sur 28 ont dégagé un excédent budgétaire en 2017.

## 1-2-7 La dette publique

	2017	2018	2019	2020	2021
France	98,5%	98,7%	98,6%	97,5%	95,3%

(Source PLF 2019)

La dette publique de la France, fruit de l'accumulation des déficits au fil des ans, est aujourd'hui établie à 2.323 milliards d'euros, ce qui équivaut à 98,6% du PIB. La dette publique française frôle désormais la barre de 100% du PIB depuis la requalification de SNCF Réseau en administration publique et l'intégration de 35 milliards d'euros de dette.

Le ralentissement de la croissance et les mesures en faveur du pouvoir d'achat devraient conduire la dette à dépasser les 100% du PIB dans le courant de l'année 2019.

Cette augmentation de la dette s'explique surtout par une dérive des comptes de l'Etat. En revanche, les communes, départements et régions se désendettent un peu avec seulement 9% de la dette française.

Les administrations de la Sécurité Sociale présentent enfin des comptes exemplaires marquées par une baisse de 10 milliards de leur endettement.

Les taux d'endettement annoncé dans le PLF 2019 ne sont plus en concordance avec l'évolution qui avait définie dans la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP)

L'Agence Française du Trésor (AFT) en charge de la gestion de la dette du pays estime le déficit de la France pour 2019 à 108 milliards d'euros au lieu des 99 milliards prévus initialement. Cela fixe le besoin de financement total français (déficit et remboursement) à 237 milliards d'euros en 2019 ce qui est le record d'endettement dans une année.

Le point positif c'est que les taux d'intérêt restent très faibles aujourd'hui et il n'y a pas de tension sur la dette française preuve que les investisseurs ont toujours confiance dans l'Etat ou la politique de la BCE. Néanmoins, le niveau des intérêts prévus au budget est de 42,1 milliards d'euros en légère hausse par rapport au projet de loi de finances initial.

Une hausse progressive des taux d'intérêts en France serait signe dans un contexte de déficit élevé, de besoin de financement et donc de coût plus important ce qui impacterait les dépenses de l'Etat français.

L'Etat maintient toujours sa prévision de baisse de l'endettement de la France à partir de 2020 basée sur une réduction du déficit budgétaire et une croissance relativement forte ce qui malheureusement ne semble pas se profiler.

## 1-2-8 Le budget de l'Etat (source PLF 2019)

Le budget de l'Etat reste largement déficitaire et les dépenses augmentent de 5,9 milliards d'euros en 2019, principalement imputable, comme en 2018, aux dégrèvements de fiscalité directe.

Les dépenses de fonctionnement passent de 366,8 milliards d'euros (PLF 2018) à 370,2 milliard d'euros (PFL 2019).

Les recettes sont en réduction de 303,4 milliards d'euros (PLF 2018) à 292,1 milliards d'euros (PLF 2019).

Cela devrait générer un déficit de 63,4 milliards d'euros (PLF 2018) et 78,1 milliards d'euros (PLF 2019).

Ce déficit ne prend pas en compte les mesures prises par le gouvernement en décembre 2018 et encore moins le ralentissement de la croissance.

Selon l'Agence Française du Trésor le déficit pourrait atteindre plus de 100 milliards d'euros pcur l'année 2019.

## TITRE 2 - La loi de finances 2019

Le Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2018 présentait le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022, qui fournit le cadre quinquennal pour les finances publiques.

La loi de finances pour 2019 s'inscrit dans cette continuité et pose toujours des règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement. Elle présente également la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation.

Après une année 2018 qui a vu la mise en place des contrats financiers Etat-Collectivités et la première étape de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, la loi de finances 2019 ne présente pas de gros bouleversements pour les collectivités locales en matière de finances et de fiscalité locales.

Les dispositions fiscales majeures concernant les collectivités sont renvoyées au projet de loi dédié (annoncé pour le premier trimestre 2019), qui devrait acter la refonte de la fiscalité locale.

A l'instar des dernières lois de finances, celle de 2019 distille son lot d'ajustements ou de mesures correctives à caractère le plus souvent technique.

Ces mesures sont explicitées ci-après en détaillant celles qui impactent les dotations des collectivités, celles qui sont relatives à la péréquation, puis les mesures spécifiques à la fiscalité locale.

Malgré la fin de la baisse des dotations depuis 2018, des situations contrastées ont été relevées dans les enveloppes reçues par les communes. Ainsi, en 2018, la stabilité du montant total de la dotation globale de fonctionnement n'a pas empêché que près des deux tiers des communes subissent une baisse de leur dotation forfaitaire et que plus de 45% d'entre elles voient leur DGF totale diminuer.

Il est dommage que les collectivités soient placées à la même enseigne quel que soit le point de départ : celles qui ont déjà fait des efforts de bonne gestion devront en produire autant que celles qui n'en ont fait aucun.

Pour 2019, il faut s'attendre à de nouvelles baisses des dotations versées à certaines collectivités territoriales.

## 2-1 LA CONTRACTUALISATION SUR LES DEPENSES

### 2-1-1 Le principe :

La contractualisation consiste à limiter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales à 1,2% par an. Elle s'applique aux collectivités territoriales suivantes :

- les régions et collectivités uniques,
- les départements,
- les communes et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal 2016, recalées au périmètre de la collectivité en 2018 (en cas de fusions...), déduction faite des reversements de produits, dépassaient 60 millions d'euros.

Ce « pacte » devait être signé dans le courant du premier semestre 2018 et s'appliquer pour la période 2018-2020

Les collectivités non concernées pouvaient elles aussi opter pour la contractualisation.

Afin de tenir compte des spécificités locales (dynamisme démographique, revenu moyen par habitant et efforts passés de maîtrise des dépenses), l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement pouvait varier de +0,75% à +1,65%.

Le décret n° 2018-309 du 27 avril 2018 d'application des articles 13 et 29 a défini les règles de calcul de cette modulation et a précisé la définition des dépenses réelles de fonctionnement à prendre en compte selon les situations territoriales.

Si les objectifs du contrat sont atteints, les communes et intercommunalités pourront bénéficier d'une majoration du taux de subvention des projets financés par la dotation de subvention à l'investissement local.

Le PLF pour 2019 prévoit la possibilité d'une majoration comparable pour les départements au titre de la nouvelle dotation de subvention à l'investissement des départements.

Les collectivités qui ne respectent pas leur objectif en dépenses se verront appliquer une reprise financière dont le montant sera égal à 75 % de l'écart constaté ou à 100 % de l'écart pour les collectivités ayant refusé de signer un contrat. Le montant de cette reprise ne peut toutefois pas excéder 2 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal de l'année considérée

### 2-1-2 Premier bilan et perspectives :

Conformément à la circulaire du 16 mars 2018 de mise en œuvre des articles 13 et 29 de la LFPF pour les années 2018 à 2022, les préfets ont été chargés de négocier la signature des contrats avec les collectivités concernées avant le 30 juin 2018.

Au 1er juillet 2018, un premier bilan positif de la contractualisation a été dressé puisque 71% des collectivités concernées ont signé les contrats, soit 229 collectivités sur 322. L'ensemble des collectivités signataires représente 68,5 milliards d'euros de dépenses réelles de fonctionnement, soit 59 % de la dépense totale de fonctionnement des 322 collectivités initialement visées par un contrat (budgets principaux).

De plus, 17 collectivités ont signé un contrat de manière volontaire, mais aucune reprise financière ne leur sera appliquée si elles n'atteignent pas leurs objectifs.

Pour les collectivités ayant refusé la signature des contrats, une instruction interministérielle du 23 juillet 2018 précise que le préfet doit leur notifier par arrêté un taux annuel d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, pouvant tenir compte des possibilités de modulation prévue par la loi.

## 2-2 LA REVALORISATION FORFAITAIRE DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX D'HABITATION

Pour mémoire, la loi de finances initiale pour 2017 avait indexé le niveau de la revalorisation des valeurs locatives sur la variation sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation.

Après 1,2% de revalorisation en 2018, les bases forfaitaires devraient progresser de l'ordre de 2,2% en 2019.

Néanmoins, il reste à confirmer que l'administration fiscale applique bien cette évolution aux valeurs locatives 2018 et non à celles de 2017 engendrant ainsi un manque à gagner pour les collectivités territoriales.

## 2-3 LE DÉGRÈVEMENT DE LA TAXE D'HABITATION

La loi de finances pour 2019 prévoit la deuxième tranche de suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages sous forme de dégrèvement.

Ce dégrèvement est transparent pour les collectivités territoriales : l'Etat se substitue purement et simplement au contribuable. Les collectivités continuent à bénéficier ainsi de la dynamique des bases fiscales jusqu'en 2020.

Le gouvernement a confirmé que la troisième tranche interviendra dans le projet de loi de finances pour 2020. Le projet de suppression totale de la taxe d'habitation, hors résidences secondaires, d'ici 2021 demeure toujours.

Les incertitudes, pour les collectivités territoriales, demeurent à compter de 2021 sur les recettes fiscales qui seraient perçues par le bloc communal dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale.

## 2-4 LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont stables pour 2019 et même en très légère hausse par rapport à la loi de finances pour 2018 (+70 millions d'euros et s'élèveront à 48,2 milliards d'euros.

Le niveau global de la DGF fixé à 26,9 milliards d'euros restera stable en 2019 à hauteur de 26,9 milliards d'euros. Elle sera répartie en fonction de la dynamique de population et de richesse en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal les plus fragiles.

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale progressent puisque certaines mesures décidées en 2018 montent en charge (par exemple, l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises réalisant un très faible chiffre d'affaires).

Le texte prévoit les mêmes péréquations qu'en 2018.

## 2-5 LE FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

La loi de finances prévoit une hausse de la péréquation verticale

Elle représente 190 millions d'euros en 2019.

Ces augmentations de DSU-DSR des communes et de dotations de péréquation des départements sont traditionnellement financées pour moitié par diminution des variables d'ajustement et pour moitié au sein même de l'enveloppe de la DGF.

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

## 2-6 LE FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL

Les dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements sont maintenues à un niveau de 2,1 milliards d'euros, dont 1,8 pour les communes et 0,3 pour les départements, hors FCTVA (fonds de compensation de la TVA).

Le gouvernement prévoit une hausse de 37 millions d'euros du FCTVA, en raison de la reprise de l'investissement local. Les régions devraient quant à elles bénéficier de 166 millions d'euros supplémentaires.

La loi de finances maintient les mesures de soutien à l'investissement local

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliards d'euros dans la loi de finances 2019. Les départements bénéficient de 212 millions d'euros.

Dans ces mesures se trouve la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Elle s'élève à 570 millions d'euros pour 2019, contre 615 millions d'euros dans la LFI 2018. La loi de finances ajuste également le millésime de la population à prendre en compte pour la répartition des montants alloués à chacune des collectivités.

## 2-7 LE FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA)

La loi de finances prévoit le report de l'automatisation du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

La loi de finances 2018 a instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables.

L'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019, est reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 compte tenu de sa complexité technique en matière de mise en œuvre.

L'article précise également le périmètre des dépenses qui bénéficieront du traitement automatisé et celles qui devront toujours faire l'objet d'une déclaration (pour quelques dépenses spécifiques).

## 2-8 LES NOUVEAUTÉS

- L'article 7 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 exonère de cotisations sociales les heures supplémentaires et complémentaires, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, pour les salariés du privé et de la fonction publique.
- Les tarifs de la composante « déchets » de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP-d) seront augmentés entre 2021 et 2025 pour inciter à la valorisation plutôt qu'à l'incinération et au stockage des déchets.
- La composante de la TGAP visant à encourager le recours aux biocarburants est renommée « taxe incitative à l'incorporation de biocarburants » ; ses tarifs sont progressivement relevés en 2019 et 2020.
- Réduction à 5,5% du taux de TVA sur certaines prestations de gestion des déchets.

- Aménagement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères avec en particulier une mise en place encouragée de la « part incitative » de cette taxe afin de favoriser le tri des déchets.
- Simplification des dispositifs fiscaux et administratifs et suppression de taxes. Ainsi sont supprimées :
  - au 1er janvier 2019,
    - la TVA non perçue récupérable ;
    - la contribution au poinçonnage ;
    - les taxes sur les farines, les céréales et les appareils de reprographie ;
    - la taxe sur la chaptalisation ;
    - la contribution sur les hypothèques maritimes.
  - au 1er janvier 2020,
    - la taxe sur les huiles alimentaires.

# TITRE 3 - L'EXERCICE BUDGÉTAIRE

## 2018

La structure du budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer.

La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, acquisitions, opérations pour le compte de tiers...) ;
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État, de Saint-Quentin-en-Yvelines, du Département, de la Région et des autres partenaires. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Les résultats définitifs de l'année 2018 ne sont pas connus à ce jour.

Cependant, quelques tendances apparaissent déjà.

La commune devrait réaliser un volume d'opérations pour un total de 44 millions d'euros environ décomposés ainsi :

- Section de fonctionnement – perspectives au 31 décembre 2018 :

- Dépenses : 33,83 millions d'euros
- Recettes : 37,25 millions d'euros

ce qui permet de dégager un résultat de 3,42 millions d'euros

- Section d'investissement

- Dépenses : 6,54 millions d'euros
- Recettes : 6,91 millions d'euros

ce qui permet de dégager un résultat de 0,37 millions d'euros

## 3-1- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2018, la commune a maîtrisé ses dépenses et encaissé plus de recettes.

La préfiguration du résultat ressort à 3.42 millions d'euros et pourra être repris dans la préparation du budget 2019.

### 3-1-1 Les dépenses de fonctionnement

La projection des dépenses réelles de fonctionnement confirme la gestion rigoureuse de notre budget et la maîtrise de nos dépenses avec près de 1,8 million d'euros d'économies notamment sur le poste des charges de personnel pour 863 000 euros et des dépenses à caractère général de l'ordre de 568 000 euros.

### 3-1-2 Les recettes de fonctionnement

La projection des recettes réelles de fonctionnement fait apparaître près de 37,25 millions d'euros de réalisé. La commune a perçu plus de recettes sur les postes suivants :

- droits de mutation pour 592 000 euros,
- versements des usagers supérieurs de 61 500 euros.

## 3-2- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 3-2-1 Les dépenses d'investissement

Toujours dans un souci de préserver la qualité de vie des Élancourtois, de nombreux travaux ont été réalisés notamment :

- École de Musique : 1 021 600 euros,
- Gymnase Lionel Terray : 132 200 euros,
- Travaux de voirie : 545 000 euros, dont
  - 98 000 euros d'aménagements dans la cour de la Nouvelle Amsterdam,
  - 42 300 euros d'extension et d'aménagement de la cour du GS de La Villedieu,
  - 41 300 euros de mise en sécurité Vigipirate du GS Jean Monnet,
  - 24 100 euros d'enrobé en remplacement du stabilisé dans la cour du GS Willy Brandt,

- 18 000 euros de travaux d'aménagements dans la cour et du parking du GS des Petits Prés,
  - 12 800 euros de création de regards d'assainissement à l'Ecole Elémentaire de la Nouvelle Amsterdam,
  - 12 300 euros d'extension de la cour de la Maternelle des Boutons d'Or,
  - 11 500 euros d'éclairage et d'aménagement de la cour du GS du Gandouget,
  - 11 400 euros d'aménagements dans la cour de l'école élémentaire Alain Cavalier,
  - 9 700 euros pour des travaux d'aménagement dans la cour du GS de la Commanderie,
  - 92 100 euros d'enfouissement de fourreaux pour la fibre optique,
  - 33 000 euros de création de parking Rue Rose,
  - 32 400 euros de création d'une tranchée drainante sous chaussée route de La Muette
  - 26 300 euros d'enrobé pour le chemin d'accès au Cimetière de la Vallée Favière,
  - 21 200 euros d'aménagements de trottoirs Rue du Berceau
  - 12 500 euros de création d'un caniveau au Square du Douanier Rousseau
  - 9 200 euros d'aménagements sur la Dalle des 7 Mares.
- Travaux dans les bâtiments : 887 000 euros :
    - Raccordements à la Fibre Optique d'équipements (Police Municipale et Prisme) et pose de caméras : 23 000 euros,
    - Divers travaux à l'Hôtel de Ville (sécurisation portes, climatisation de plusieurs bureaux, changement ascenseur...) : 131 000 euros,
    - Dans les crèches : 240 000 euros dont 175 000 euros pour les menuiseries et volets électriques du Petit Prince, 65 800 euros pour des travaux de chauffage et d'aménagements intérieurs à la Crèche Tom Pouce.
    - Dans les écoles : 570 300 euros dont
      - 217 400 euros à la Maternelle des Boutons d'Or pour des travaux toitures terrasses, de menuiserie et de mise en sécurité des puits de lumière,
      - 164 400 euros au GS de La Nouvelle Amsterdam pour le remplacement des chaudières et des travaux d'aménagement intérieurs (éclairage, sols, faux plafonds, peintures...)
      - 65 300 euros au GS de La Villedieu pour des travaux d'étanchéité, de sécurité et d'aménagements intérieurs (sols, faux plafonds...)
      - 46 800 euros au GS Jean Monnet pour des travaux d'étanchéité, de mises aux normes électriques, de sécurité (alarme) et des aménagements intérieurs (sols souples, isolation sanitaires...).
      - 39 000 euros au GS Les Petits Prés pour travaux d'étanchéité, de mises aux normes incendies et des aménagements intérieurs (sols souples...).
      - 22 000 euros au GS Le Berceau pour travaux de mises aux normes incendies, de sécurité et des aménagements intérieurs (ensemble vitré, stores).

- 8 900 euros au GS du Gandouget pour des travaux de pose de volets roulants, d'étanchéité et de peinture.
- 6 500 euros au GS Alain Cavalier pour des travaux de mises aux normes incendies et la pose de volets roulants,
- Travaux de sécurisation (visiophone, châssis, centrale incendie...) au Centre de Loisirs des 4 Arbres : 62 100 euros,
- Travaux de mise aux normes électriques et de chauffage dans les logements des gardiens d'équipements : 28 300 euros,
- Le début de l'aménagement du poste de Police Municipale de la Clé de Saint Pierre : 2 300 euros,
- 
- Dans les équipements sportifs : 116 900 euros dont 88 700 euros au Palais des Sports, 28 500 euros au Complexe Sportif Europe pour des travaux dans la salle de danse (sol et éclairage), des mises aux normes incendies et des travaux d'aménagement
- Dans les autres bâtiments : 90 700 euros,
- Aménagements terrains : 54 000 euros dont
  - l'aménagement de l'ossuaire au Cimetière Vallée Favière pour 9 100 euros,
  - des aménagements dans les cours des écoles Élémentaires Alain Cavalier et de la Commanderie pour 16 400 euros,
  - la pose d'un sol textile sportif au Complexe Sportif Europe pour 15 700 euros,
  - l'aménagement de la cour du Centre de Loisirs des 4 Arbres pour 6 000 euros,
  - la fourniture et la pose d'une clôture en treillis soudé pour le terrain du Chemin de la Chardonneraie pour 6 200 euros.

D'autres investissements ont également été réalisés dans les domaines suivants :

- Acquisition immeubles de rapport : 188 000 euros,
- Matériel et outillage technique : 123 000 euros,
- Véhicules : 129 000 euros,
- Matériel de bureau et informatique : 371 000 euros,
- Autre matériel et mobilier : 457 000 euros,
- Matériel pour la sécurité : 9 500 euros.

### **3-2-2 Les recettes d'investissement**

En 2018, les recettes réalisées par la commune sont :

- le résultat reporté de 2017 d'un montant de 1,49 millions d'euros,
- des fonds de concours : 876 000 euros,
- le remboursement de la TVA (FCTVA) : 533 000 euros,
- l'encaissement des deux emprunts contractés en 2017, d'un million d'euros chacun.

Au titre de 2018, la commune a contracté un emprunt de 2,5 millions d'euros qui sera encaissé en 2019.

# TITRE 4 - STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

## 4-1 LA REMUNERATION

L'examen du montant des dépenses inscrit au budget primitif soit 23,46 millions d'euros, et le résultat à la fin de l'exercice à savoir 22,60 millions d'euros fait ressortir un solde positif de 862 908 euros.

Cela représente une augmentation de seulement 0.75 % de nos dépenses de personnel.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des rémunérations du personnel depuis 2015 :

	2015	2016	2017	2018	2019
64 111 Agents titulaires	7 858	7 857	7 995	7 888	7 981
64 131 Agents non titulaires	5 193	5 151	5 271	5 513	6 227

(En milliers d'euros, les chiffres 2019 ne sont pas définitifs)

En 2019, les charges de personnel seront impactées par les dispositions suivantes :

- les incidences habituelles liées au « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) issu du déroulement de la carrière des agents
- l'augmentation de 1.5 % du SMIC au 1er janvier 2019, il passe à 10.03 €/h au lieu de 9.88 €, cela impacte notamment les payes des assistantes maternelles.
- la cotisation accident de travail pour les non-titulaires dont le taux était de 2.80%.en 2018 et qui attendu pour 2019
- pas d'information sur l'évolution des autres cotisations sociales.
- les cotisations IRCANTEC (employeur et ouvrières) tranche A et tranche B ne sont pas modifiées
- la contribution CNRACL reste identique à 30.65%, la cotisation ouvrière passe de 10.56% à 10.83 %
- la cotisation CNFPT reste au même niveau qu'en 2018 soit 0.9%.

Les dépenses réalisées en 2018 pour le versement des **allocations chômage** s'élèvent à 230 597 euros et sont supérieures au prévisionnel 2018 qui était de 200 000 euros.

En 2019, les dépenses de personnel devraient s'accroître de près de 1,18% pour les titulaires et 12.96% pour les non titulaires.

Cette hausse s'explique notamment par l'intégration de l'Ecole de Musique dans le budget de la commune.

## 4-2 L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Le tableau suivant reprend l'évolution des effectifs en équivalence en temps plein annuel travaillé (ETPT) par catégories :

	2015	2016	2017	2018	2019
Catégorie A	27.66	27.61	27.53	30.22	29.61
Catégorie B	67.78	72.63	72.36	75.41	82.58
Catégorie C	467.31	460.18	442.37	439.33	437.58
Total	562.75	560.42	542.46	544.96	549.77

La hausse de 2018 s'explique par l'arrivée du Prisme : 14 agents dont 1 catégorie A, 6 catégorie B et 7 catégorie C.

En réalité, sans le Prisme, en 2018 les effectifs ont baissé en nombre en équivalence temps plein. Cela s'explique par une gestion adaptée de nos ressources humaines et plus particulièrement par :

- des recrutements non effectués ;
- des remplacements décalés ;
- des départs d'agents non remplacés : certains agents des centres de loisirs ont vu leur contrat non renouvelé du fait de la suppression des temps TAP ainsi que des départs n'ont pas été remplacés,

En 2019, nous souhaitons maintenir notre politique de gestion des dépenses de personnel. Néanmoins, les effectifs devraient s'accroître du fait de « L'Ecole de Musique » avec l'intégration de 6.37 équivalent temps plein de catégorie B (professeurs de musique).

Bien évidemment comme tous les ans, en 2019, les effectifs évolueront avec d'autres mouvements liés aux divers remplacements de départ en retraite et de remplacement d'agents suite à des mutations, notamment au sein de notre police municipale.

L'application du « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) est reporté d'un an.

## 4-3 LA GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL

La durée annuelle du temps de travail dans les services municipaux est fixée à 1 607 heures ce qui correspond à la durée légale de travail.

## 4-4 LES HEURES SUPPLEMENTAIRES

	2015	2016	2017	2018
Agents titulaires	6 542	6 867	6 301	6 388
Agents non titulaires	756	984	846	1 375

(En nombre d'heures)

	2015	2016	2017	2018
Agents titulaires	108	112	108	120
Agents non titulaires	13	16	14	26

(En milliers d'euros)

Depuis 2014, la gestion optimisée du temps de travail et une meilleure organisation des services a permis de stabiliser le nombre d'heures supplémentaires malgré une légère augmentation de ces dernières avec un coût global de 146 535 euros pour 7763 heures.

Cette hausse s'explique par :

- le renforcement de nos dispositifs de sécurité notamment lors des manifestations. Le secteur de la Police Municipale augmente de 11 000 euros par rapport à 2017, il est celui où la hausse est la plus importante,
- la création d'un service de propreté urbaine assuré le dimanche,
- les forfaits versés aux agents qui participent à des manifestations comme les vœux, la foire aux puces à la Clef Saint-Pierre, la fête d'automne, le marché de Noël pour un coût total de 21 500 euros.

## 4-5 LA PARITÉ

En application de la loi du 4 août 2014 « pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes », les conseils municipaux des communes de plus de 20 000 habitants doivent examiner, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur « la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ».

Ce rapport sera présenté lors de la séance conseil municipal dédié au vote du budget.

Voici des premiers éléments sur la situation dans notre commune.

	Femmes	Hommes
Titulaires	67%	33%
Non titulaires	70%	30%
Total des effectifs	68%	32%

En 2018, on peut noter que les femmes sont bien plus nombreuses que les hommes dans les effectifs de la Ville : elles représentent en effet 68% des agents titulaires ou contractuels permanents et 70% des agents non-titulaires permanents.

Bien évidemment, cette répartition se retrouve aussi dans les catégories de personnel.

	Femmes	Hommes
Catégorie A	65%	35%
Catégorie B	76%	24%
Catégorie C	67%	33%

## 4-6 LES AVANTAGES EN NATURE (LE LOGEMENT)

	2015	2016	2017	2018
Titulaires	45 208	47 148	47 516	44 022
Non titulaires	32 553	3 452	3 589	3 398

Les avantages en nature concernent aussi la fourniture de repas et la mise à disposition dans le cadre du service de véhicules pouvant être remisés à domicile.

## 4-7 LE RÉGIME INDEMNITAIRE

En plus de leur traitement, les agents territoriaux perçoivent des primes et indemnités.

Certaines sont liées aux contraintes, aux risques ou à la technicité de leurs fonctions, d'autres à leur niveau de responsabilités ou à leur engagement dans le travail.

Toutes sont regroupées dans ce qu'on appelle le « régime indemnitaire », dont le contenu est déterminé par chaque collectivité territoriale.

Pour Élancourt, les chiffres sont les suivants :

	2015	2016	2016	2017
Titulaires	802 416	885 560	910 729	1 019 517
Non titulaires	121 932	154 128	137 925	239 229

(En euros)

# TITRE 5 - L'ENDETTEMENT

La dette contractée par la Ville est nécessaire au financement de ses investissements en complément de l'autofinancement disponible. Ces engagements affectent directement les équilibres financiers.

Le rapport qui vous est présenté comporte, d'une part, une présentation des conditions de gestion de la dette ainsi que des informations sur la structure de cette dette au 31 décembre 2018, et d'autre part sur la gestion de la trésorerie.

La dette de la commune se résume ainsi :

- la commune a encaissé 2 millions d'euros d'emprunt contractés en 2017.
- la commune a contracté un emprunt de 2.5 millions d'euros en 2018 dont l'encaissement sera effectué en 2019.
- l'encours de dette s'établit au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à 6 031 745 euros.
- l'annuité s'élèvera à 1 035 923 euros (916 074 euros en capital et 119 849 euros d'intérêts).
- la vie moyenne résiduelle est de 3 ans et 10 mois.

L'encours de dette est sain et équilibré avec 100% de taux fixes.

## 5-1 LA RÉPARTITION PAR PRÊTEUR

La dette de la commune est portée par 5 établissements financiers différents et se répartit de la manière suivante :

	MONTANT	%
Crédit Agricole Ile de France	1 424 294	24%
Caisse d'Épargne Ile de France	2 715 978	45%
Banque Postale	1 214 257	20%
Caisse du Crédit Mutuel	225 817	4%
Caisse des Dépôts	451 400	7%
Total	6 031 746	100%

(En euros)

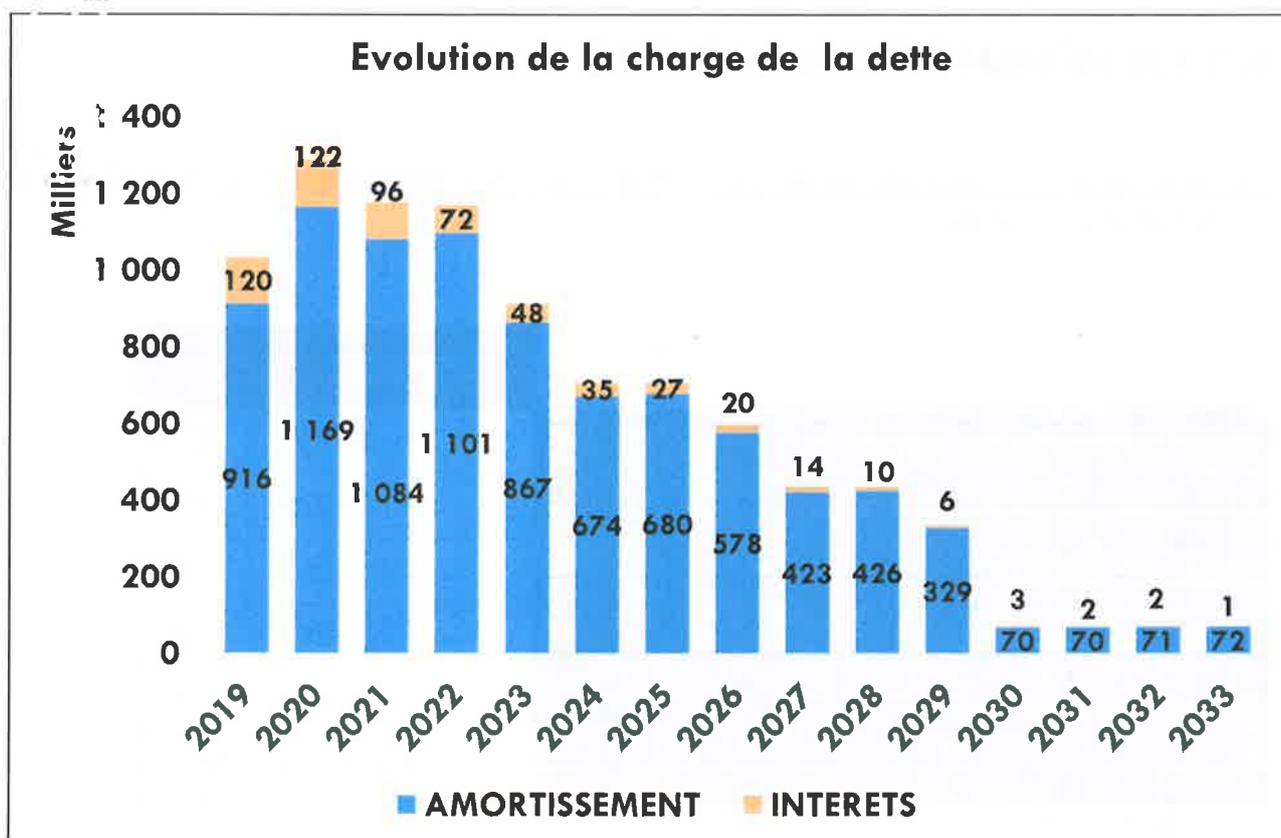
## 5-2 LA RÉPARTITION PAR TAUX

La dette qui est répartie en 9 emprunts dont le taux actuariel est de 2,05% et par tranche de taux d'intérêts se décompose comme suit :

	%
4,00% <taux <= 5,00%	14.95
3,00% <taux <= 4,00%	19.89
taux <= 3,00%	65.16

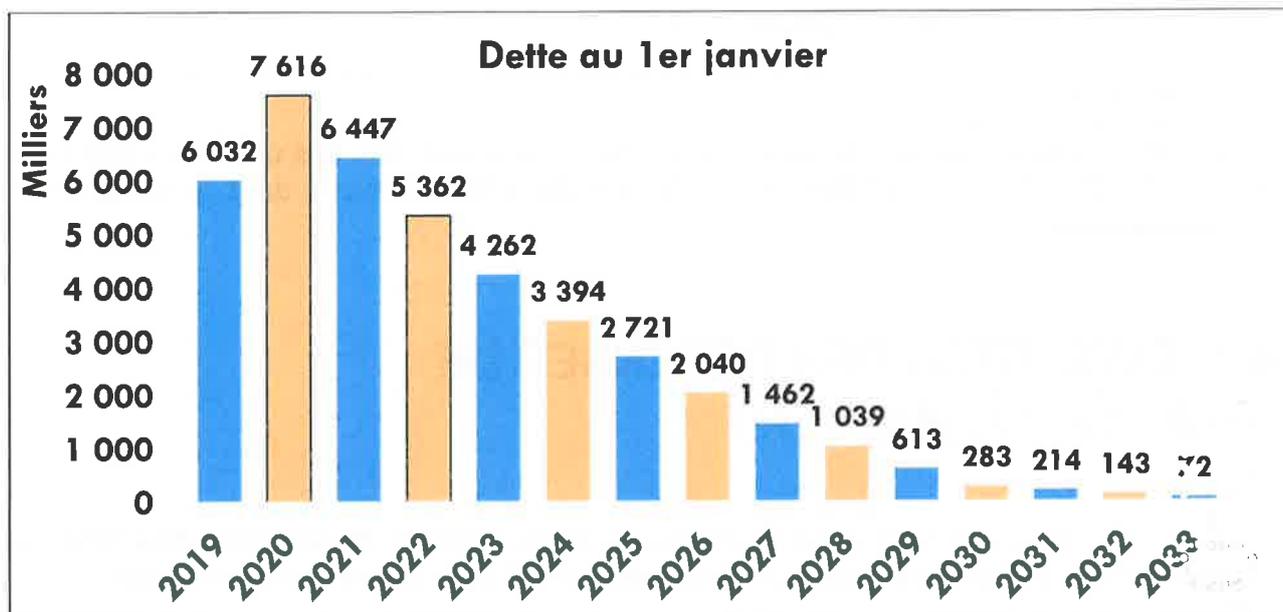
## 5-3 L'ÉVOLUTION DE LA CHARGE DE LA DETTE

Le graphique suivant affiche l'évolution du remboursement de la dette en capital et en intérêt jusqu'à son terme dans la mesure où la commune ne recourt à aucun autre emprunt durant cette période.



## 5-4 LES ENCOURS DE LA DETTE

Le graphique suivant affiche l'évolution de l'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année jusqu'à son extinction dans un scénario d'aucun recours à de nouveaux emprunts dans les années à venir.



## 5-5 LA LIGNE DE TRÉSORERIE

La commune dispose d'une convention de ligne de trésorerie dont le renouvellement s'est effectué avec un contrat de 3 millions d'euros auprès de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel d'Ile de France (taux Euribor à 3 mois augmenté d'une marge de 0.27%).

À ce jour, il n'y pas d'utilisation de cette ligne de trésorerie.

# TITRE 6 - LES ORIENTATIONS 2019

Depuis le début du mandat, malgré le contexte financier contraint, la municipalité a défini plusieurs priorités pour les missions assumées par la Ville dont :

- l'éducation, premier budget de la ville
- la sécurité
- le cadre de vie

Ces politiques publiques ambitieuses nécessitent une orientation des dépenses aussi bien dans le fonctionnement quotidien de la ville que dans les choix pris dans le domaine des investissements.

## 6-1 ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour rappel, l'année 2018 a vu la continuité de notre politique de réduction des dépenses et la recherche d'économies dans un souci permanent de maîtrise de notre budget.

Plusieurs éléments vont continuer de peser sur la préparation du budget 2019

- la baisse récurrente de nos recettes ;
- l'augmentation de certaines dépenses ;
- la préservation de l'autofinancement ;
- la capacité à investir et à soutenir l'économie.

Ainsi, les premiers éléments chiffrés des dépenses de fonctionnement de notre Ville, avant que les arbitrages ne soient rendus, se présentent par grand chapitre comptable de la manière suivante :

	2016	2017	2018	2019
Charges à caractère général (Chapitre 011)	7 359	7 438	7 999	9 000
Charges de personnel (Chapitre 012)	22 139	22 433	22 601	23 982
Atténuation de charges (Chapitre 014)	681	302	422	400
Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)	916	1 049	1 147	1 016
Charges financières (Chapitre 66)	219	166	131	200
Charges exceptionnelles (Chapitre 67)	54	645	69	146
Autofinancement	1 132	912	1 341	2 118

(En milliers d'euros)

## 6-1-1 Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général représentent environ un quart des dépenses de gestion courante. Elles constituent un levier primordial pour la maîtrise des dépenses sans pour autant remettre en question la qualité du service rendu à la population.

À ce stade de notre préparation budgétaire, en fonction des demandes des services (non validées évidemment), les dépenses à caractère général augmenteraient de près de 13% en 2019 avec notamment l'intégration de l'Ecole de Musique alors qu'elles ont été contenues à +7.56% en 2018 avec l'intégration du Prisme.

Bien évidemment, notre gestion consiste à limiter la progression de ces dépenses sans pour autant dégrader le niveau de service public.

L'objectif est de générer une capacité d'autofinancement et de tenir des engagements de maîtrise budgétaire.

À cela s'ajoute un travail régulier sur la recherche d'économies qui permettent de réduire l'impact de la hausse mécanique des dépenses courantes (exemple : renégociation de contrats, nouveaux marchés...).

## 6-1-2 Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Celles-ci constituent le premier poste de dépenses avec 22, 6 millions d'euros en 2018. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur.

Sur la période 2017-2018, elles connaissent une augmentation de seulement 0,75%.

Au stade actuel de la préparation budgétaire, l'évolution de la masse salariale devrait être en hausse par rapport aux dépenses réalisées en 2018 pour se situer à une progression de près de 6%.

Cette augmentation représente 1.38 millions d'euros, dont 413 000 euros pour l'intégration de l'Ecole de Musique avec son personnel soit une secrétaire et 28 professeurs. Le directeur était déjà rémunéré sur le budget de la ville.

L'augmentation réelle par rapport à 2018 est donc de 968 000 € soit +4.28%.

Voici les évolutions liées à la réglementation et au statut pour 2019 :

- les incidences liées au « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) issu du déroulement de la carrière des agents.
- l'augmentation de 1.5 % du SMIC au 1er janvier 2019, il passe à 10.03 €/h au lieu de 9.88 €, cela impacte notamment les payes des assistantes maternelles.
- la cotisation accident de travail pour les non-titulaires était de 2.80%. en 2018 Le taux 2019 est attendu.
- l'évolution des autres cotisations sociales n'est pas connue à ce jour
- les cotisations IRCANTEC (employeur et ouvrières) tranche A et tranche B ne sont pas modifiées

- la contribution CNRACL reste identique à 30.65%, la cotisation ouvrière passe de 10.56% à 10.83 %
- la cotisation CNFPT reste au même niveau qu'en 2018 soit 0.9%.

Le montant des allocations chômage versées en 2018 s'élève à 229 620 euros et sont prévues pour 2019 à 250 000 euros.

La cotisation assurance pour l'assurance statutaire est estimée à 341 000 euros (334 000 euros pour 2018) à laquelle s'ajoute la cotisation au CIG pour 4 100 euros.

La cotisation au CNAS est évaluée à 123 000 euros pour 600 agents inscrits.

En 2019, 7 agents bénéficieront des « congés bonifiés ».

L'indemnité de cherté de vie est estimée à 10 000 euros.

Le coût des transports qui n'existait pas en 2018 est inscrit pour 18 000 euros.

Pour les heures supplémentaires, l'objectif est de les maintenir au niveau réalisé en 2018.

Les vacances pour les vœux, la Fête d'Automne, la Foire aux puces de la Clef Saint-Pierre et le marché de Noël sont prévues pour les mêmes montants.

Une provision de 40 000 euros est prévue pour l'évolution du régime indemnitaire de certains agents.

Une indemnité compensatrice de l'augmentation de la CSG est inscrite pour la somme de 128 000 euros.

La minoration de la rémunération liée à la mise en place de la journée de carence est estimée pour le même montant qu'en 2018 à savoir 18 300 euros pour les titulaires et 10 287 euros pour les non titulaires, hors charges patronales.

### **6-1-3 Atténuation de charges (chapitre 014)**

Comme l'an passé la commune contribuera à deux fonds de péréquation.

D'une part le Fonds de Solidarité Région Ile de France pour lequel la commune versera une somme estimée à 380 000 euros.

D'autre part la commune s'acquittera de sa participation au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) estimée à 20 000 euros pour cette année.

Le budget de Saint-Quentin-en-Yvelines devrait voir son prélèvement au titre du FPIC augmenter ce qui risque d'engendrer une cotisation supplémentaire de près de 100 000 euros pour la commune d'Élancourt.

## **6-1-4 Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Concernant les subventions aux associations et aux partenaires, la commune maintiendra son engagement en 2019 à une exception près.

Compte-tenu de la municipalisation de l'Ecole de Musique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la participation que la commune versait les années précédentes de l'ordre de 175 000 euros n'aura plus raison d'être. Ainsi le poste « subventions aux associations » ne baissera que pour une raison comptable et en aucun cas pour un désengagement auprès du monde associatif.

Le montant envisagé des subventions pour le soutien aux associations est proposé pour 2019 à 399 400 euros, auxquels se rajoute la mise à disposition d'équipements, de locaux et de matériels. La subvention au Centre Communal d'Actions Sociales reste fixée au montant de 240 000 euros.

Nous trouvons également les sommes versées à nos partenaires, notamment pour les frais de scolarité (hors commune) et l'organisation de la fête du 14 juillet.

Dans ce chapitre, se trouvent également les indemnités des élus fixées à 226 813 euros.

Enfin, également dans ce poste, figurent les créances irrécouvrables dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge de cette procédure. La commune provisionne une somme, puisque, par définition, elle ne peut prévoir le montant qu'elle devra acquitter dans le courant de l'année.

## **6-1-5 Les charges financières (chapitre 66)**

Les crédits prévus pour les intérêts de la dette communale représentent 200 00 euros et tient compte :

- des intérêts des 2 millions d'euros d'emprunts contractualisés fin 2017 et encaissés en 2018,
- de l'inscription de 80 000 euros pour payer les intérêts dus suite à un éventuel recours à la ligne de trésorerie et les Intérêts Courus Non Echus.

## **6-1-6 Les charges exceptionnelles**

Les charges exceptionnelles sont difficiles à prévoir en raison-même de leur caractère. Seule la participation versée au fonctionnement du cinéma (SEM « Ciné 7 ») est connue à ce jour pour un montant d'environ 61 000 euros.

Néanmoins la commune se doit d'anticiper toutes dépenses de cette nature et prévoit des crédits pour 146 000 euros.

## 6-2 L'ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2019, les recettes de fonctionnement de la Ville devraient connaître une légère hausse en raison de l'augmentation des valeurs locatives ce qui devrait permettre de compenser la baisse de la DGF

Ces recettes seront complétées par celles de l'Ecole de Musique suite à sa municipalisation.

Voici les premières estimations de l'évolution des principales recettes de fonctionnement pour l'exercice 2019.

	2016	2017	2018	2019
Produits des services (Chapitre 70)	3 081	3 352	3 430	3 742
Impôts et taxes (Chapitre 73)	24 163	24 069	26 566	26 164
Dotations et participations (Chapitre 74)	6 607	5 566	5 028	4 578
Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)	514	426	606	507
Produits exceptionnels (Chapitre 77)	284	505	100	10

(En milliers d'euros)

### 6-2-1 Produits des services (chapitre 70)

Les produits des services correspondent à l'ensemble des prestations dont bénéficient les élancourtois comme la restauration scolaire, la fréquentation des centres de loisirs, les crèches et les écoles municipales.

L'intégration de l'Ecole de Musique dans notre budget 2019 impacte nos recettes avec une augmentation de 271 500 euros soit 8%.

### 6-2-2 Impôts et taxes (chapitre 73)

Le projet de loi de finances 2019 continue de mettre en œuvre la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des foyers fiscaux réalisée sous forme de dégrèvement.

Ce mécanisme de dégrèvement devrait être neutre financièrement pour la commune sachant que l'État se substitue aux contribuables concernés après calcul de leur impôt.

La Ville restera néanmoins vigilante sur le montant des dégrèvements qu'elle percevra à partir de 2018 et le maintien dans l'avenir d'un dispositif de dégrèvement et non de compensation (qui ne serait que partielle pour la commune).

En 2019, un point de fiscalité devrait totaliser près de 180 000 €.

La commune a décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité en 2019.

Ce chapitre budgétaire est complété par la fiscalité indirecte dont le montant varie en fonction du contexte économique et du nombre de redevables et se compose de :

- la taxe additionnelle sur les droits de mutation;
- la taxe sur la consommation d'électricité;
- les diverses taxes : sur les pylônes électriques, des droits de place.

A ces différentes recettes fiscales s'ajoute le reversement de fiscalité effectué par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines : l'Attribution de Compensation (AC) qui s'élève en 2019 à 6 600 000 euros.

### **6-2-3 Dotations et participations (chapitre 74)**

Dans le cadre des dispositions de la Loi de Finances notre budget 2019 sera marqué par une nouvelle baisse des dotations de l'État. Ainsi la Dotation Globale de Fonctionnement est estimée en baisse à 1 700 000 euros.

La participation de la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement des crèches, des centres de loisirs, de l'Agora, devrait peu évoluer par rapport à 2018.

### **6-2-4 Autres produits de gestion courante (75)**

Ce poste comprend essentiellement les revenus du patrimoine de la Ville pour un montant total prévisionnel de 507 000 euros.

### **6-2-5 Produits exceptionnels**

Les produits exceptionnels, difficiles à prévoir, sont souvent constitués de remboursement d'assurance suite à des sinistres, et nécessitent obligatoirement une inscription budgétaire afin de pouvoir encaisser ces éventuelles recettes.

## **6-3 ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement des collectivités, de par leur importance, représentent un rôle majeur dans l'économie et l'emploi local.

La commune d'Élancourt souhaite maintenir son effort d'investissement pour le territoire communal et renforcer son attractivité pour le bien-être de la population.

Grâce aux subventions obtenues auprès de ses partenaires, à l'utilisation de l'autofinancement qu'elle dégage, la commune maîtrise son recours à l'emprunt.

Plusieurs types de dépenses d'investissement sont programmés et réalisés.

### **6-3-1 Les investissements de structure :**

Ces dépenses se concentrent sur les opérations importantes que réalisera la commune, comme par exemple la construction/démolition du gymnase Lionel Terray,

Une enveloppe de 4.5 millions d'euros est dédiée à ces investissements.

### **6-3-2 Les investissements d'amélioration et de sécurité**

Sont regroupées ici les opérations qui auront lieu sur des équipements existants, dont le financement est majoritairement annuel.

Dans cette catégorie sont regroupés :

- les travaux de chauffage ;
- les travaux de peinture, d'électricité et autres ;
- les travaux de menuiseries, de couvertures et toitures ;
- le plan « Vigipirate » pour les bâtiments et voiries scolaires ;
- les travaux de voirie.

Ces investissements ont pour vocation de :

- poursuivre à investir dans les écoles ;
- continuer d'investir dans les équipements de la petite enfance ;
- renforcer les services à la population ;
- préserver le patrimoine.

### **6-3-3 Les investissements en cours de programmation**

Ce sont les investissements dont les dates de réalisation ne sont pas encore définies, mais qui nécessitent dès à présent des études de la part de notre service du Patrimoine.

Ces opérations sont classées dans notre Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui est présenté ci-après.

### **6-3-4 Les investissements en matériel, mobilier et autres acquisitions**

Chaque année, la commune se doit de renouveler du matériel informatique, de l'outillage, du mobilier et des véhicules.

Bien évidemment, peuvent s'ajouter à cela des acquisitions nouvelles afin de créer ou d'améliorer des services à la population.

En 2019, par exemple, la commune prévoit l'acquisition de terrains pour l'extension de son cimetière de La Vallée Favière, l'achat d'un camion pour le service de la logistique et l'acquisition de véhicules.

## 6-4 ÉVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

### 6-4-1 Le fonds de compensation de la TVA

Le montant du fonds de compensation pour la TVA à percevoir pour 2019 devrait être de l'ordre de 900 000 euros. Ce fonds est indexé sur le volume réel d'investissements réalisé en année N-2.

Au titre des dépenses d'entretien concernant les bâtiments publics et la voirie, un montant de 15 000 euros de fonds de compensation de la TVA sera encaissé en fonctionnement.

### 6-4-2 les subventions d'équipement

Les subventions d'équipement dépendent de la réalisation des travaux et acquisitions et des sollicitations effectuées auprès de nos partenaires : État, Caisse d'Allocations Familiales, Région, Département et Saint-Quentin-en-Yvelines.

Certaines, déjà notifiées, seront encaissées en fonction de la réalisation de notre PPI.

Les Fonds de Concours nécessitent d'être affectés par délibérations de la commune et de Saint-Quentin-en-Yvelines avant leurs réalisations.

L'enveloppe 2017, soit 282 673 euros, sera soldée en 2019. Celle de 2018 d'un montant de 673 000 euros sera utilisée pour 46% sauf changement du programme d'investissement.

Cette enveloppe sera reconduite pour les années 2019 et 2020.

Enfin, s'ajoute pour la période 2018-2026 le fonds de concours de « soutien financier aux dépenses d'investissement des communes pour la construction, la réhabilitation ou les grosses réparations d'équipements culturels, socio-culturels ou sportifs ». Ce fonds de concours totalise pour la commune 1,34 millions d'euros.

### 6-4-3 Le produit des cessions

Dans le cadre de la politique de valorisation de son patrimoine, la commune a décidé d'engager une politique de cessions d'actifs dont l'usage ne se justifie plus comme le stade Paul Nicolas.

Ce dernier sera sorti en 2019 de l'actif de la commune après cession pour un montant de 2 940 000 euros.

Cependant son inscription en recette au budget s'effectuera pour une somme moindre.

## 6-4-4 L'emprunt

L'important programme d'investissement de la commune pour 2019 financé par des subventions, des fonds de concours et de l'autofinancement devra être complété par le recours à un emprunt auprès d'un ou plusieurs établissements financiers pour un montant de 2.5 millions d'euros.

## 6-4-5 L'évolution de l'épargne

L'épargne nette dégagée ces 4 dernières années se présente comme suit :

### Capacité d'épargne

	2015	2016	2017	2018
Épargne Brute [=CAF Brute]	3 043	3 479	1 932	3 733
Épargne nette [=CAF Nette]	1 769	2 132	423	2 447

(En milliers d'euros)

### Remboursement de la dette

	2015	2016	2017	2018
Délai d'extinction de la dette au 31/12 (1)	2,19	1,96	2,75	1.62

(1) Nbre théorique d'années d'épargne brute nécessaire au remboursement de la totalité de l'encours de dette

La recherche permanente d'économies, depuis plusieurs années, tant sur le plan des dépenses de personnel que celui des charges courantes a contribué à maintenir une épargne nette positive.

La baisse des dotations de l'État rend ces efforts de gestion de plus en plus difficiles et impose à la commune des efforts plus importants dans la recherche d'économies et éventuellement sur les services offerts à la population.

Après une année de nette diminution de l'épargne nette, 2018, a permis de reconstituer une Épargne Brute et une Épargne Nette importante.

Ainsi, le remboursement de la dette s'améliore : il faut près de deux années pour rembourser totalement la dette.

La commune respecte l'objectif n°3 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 : le plafond de référence de 12 années pour rembourser la dette pour les communes et les EPCI à fiscalité propre.

## 6-4-6 Les relations avec Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY)

L'appartenance de la commune à l'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a des répercussions à plusieurs niveaux :

- le reversement de la fiscalité sous forme d'attribution de compensation ;
- le versement de fonds de concours pour participer essentiellement aux investissements ;
- l'entretien d'équipements intercommunaux situés sur la commune ;
- l'aménagement de la ville dès que plus de 30 logements sont à construire.

En 2019, Saint-Quentin-en-Yvelines devrait entreprendre certains travaux comme :

- la fin de la rénovation de la dalle des 7 mares ;
- la réhabilitation de la place de « l'Homme Couché »
- l'aménagement du parc des Coudrays
- la création de stationnement rue Nadar
- des travaux sur les réseaux

Et puis, comme chacun le sait, Paris a obtenu les Jeux Olympiques 2024. Ainsi, la Colline d'Élancourt, propriété de SQY et site olympique pour les épreuves de VTT, sera donc aménagée en conséquence avant l'année de la compétition.

Par ailleurs, l'Agglomération continue ses réflexions avec la Ville d'Élancourt sur le devenir de la zone élargie des IV-Arbres.

# TITRE 7 - LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT

La Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) transcrit les volontés de réalisation de projets à court et moyen terme, avec un découpage dans le temps.

La commune d'Élancourt prévoit plusieurs réalisations d'envergure nécessitant un étalement des dépenses sur plusieurs exercices : la construction/démolition du gymnase Lionel Terray, la rénovation de la maison de quartier de la Villedieu.

## 7-1 LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2019-2022

Le Plan Pluriannuel d'Investissement s'élève à près de 14.5 millions d'euros, auxquels s'ajoutent les travaux en cours de programmation.

Durant cette période, près de 7 millions d'euros de subventions de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Région, du Département et de Saint-Quentin-en-Yvelines financeront cette PPI.

Le financement de cet important programme sur 4 ans sera assuré par de l'autofinancement et du recours à la dette dans la limite des capacités de la commune et sans mettre en danger les grands équilibres financiers de la Ville.

Cette prudence est caractérisée par le contexte incertain des années à venir et qui pourrait, le cas échéant, obliger l'équipe municipale à décaler, reporter, voire éventuellement annuler un ou plusieurs projets.

## 7-2 LES PROJETS DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2019-2022

Les opérations qui sont présentées ci-dessous ont été classées selon les thèmes suivants :

- les travaux de structure,
- les travaux d'amélioration et de sécurité,
- les travaux en cours de programmation,
- les investissements en matériel, mobilier et autres acquisitions
- les subventions d'équipement
- le financement de cette PPI.

## 7-2-1 Les travaux de structure

### Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

	coût TTC	2019	2020	2021	2022
Tranche cimetièrè	300	150	150		
Lionel Terray Moe + Travaux	4 122	3 822	300		
Aménagement local logistique	100	100			
<b>TOTAL</b>	<b>4 522</b>	<b>4 072</b>	<b>450</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(En milliers d'euros)

## 7-2-2 Les travaux d'amélioration et de sécurité

### Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

	coût TTC	2019	2020	2021	2022
Aménagement Jardin EME	70	70			
Jardin 5 sens : réaménagement	155	155			
Jeux	180	45	45	45	45
Désenclavement Petits Prés	1 100	1 100			
Centre Commercial Petits Prés : création place PMR + place livraison	25	25			
Voirie : Béguinage, trottoirs + chaussée	250	250			
Voirie : D. Neel, trottoirs	80	80			
Eclairage patrimoine privé : cours écoles, parking...	20	20			
Sécurisation traversées piétonnes	100	50	50		
Accès ancienne Mairie- école	30	30			
Smart stationnement (info. places disponibles parking)	80	30		50	
Maison Quartier Villedieu : réhabilitation	Ct Dépt.	960	960		
Mur d'escalade	40	40			
Complexe Sportif Europe : Chauffage (P5)	110	110			
GS Commanderie : étanchéité jardinière	21	21			
Mater. Commanderie : réfection sol/murs (circulations)	Ct Dépt.	80	80		
GS Commanderie et Willy Brandt : aménagement offices	50	50			
Willy Brandt, Bouton d'Or : Chauffage (P5)	140	140			

Etude toiture Willy Brandt		70	70			
GS Alain Cavalier : clôture		40	40			
Cour Mater. Jean de la Fontaine		35	35			
Jean de la Fontaine : sol bibliothèque	Ct Dépt	25	25			
Cour Mater. Gandouget		70	70			
Gandouget, réfectoire : sol	Ct Dépt	55	55			
GS Villedieu : office	Ct Dépt	500		500		
GS Villedieu : éclairage intérieur		100	100			
GS Villedieu : étanchéité des jardinières		300	100	100	100	
Elém. Berceau : réfection sol (circulations)	Ct Dépt	25	25			
Petits Prés : sol mater.	Ct Dépt	45	45			
Petits Prés Elém. : sol + peinture classes	Ct Dépt	115	115			
J. Monnet Mater. : sol + menuiseries extérieures		45	45			
J. Monnet Mater : reprise bardage bois de la façade		40	40			
Vigipirate et contrôle accès écoles		300	100	100	100	
Annexe CL 4 Arbres : radiateurs		20	20			
CL 4 Arbres : peinture murs		100	100			
Prisme : menuiseries extérieures		1 200	300	300	300	300
Prisme : cuisine		150	150			
Crèche Ile aux enfants	PRE CAFY	65	65			
Crèche Petite Sirène	PRE CAFY	35	35			
Remises aux normes électriques des équipements		450	150	100	100	100
Hôtel de Ville : motorisation Ascenseur		30	30			
Aménagements Dalle des 7 Mares (Habillage murs )		50	50			
Cimetière bâti		50		50		
Démolitions préfabriqués		75	75			
Voirie		800	50	250	250	250
Aménagements Lionel Terray : contrôle d'accès, VRD, réseau courant faible		120	120			
<b>TOTAL</b>		<b>8 401</b>	<b>4 306</b>	<b>2 455</b>	<b>945</b>	<b>695</b>

(En milliers d'euros)

## 7-2-3 Les travaux en cours de programmation

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

	coût TTC	2019	2020	2021	2022
Maison de Quartier de l'Agiot : réaménagement	420			420	
Piscine Intercommunale			?	?	?
<b>TOTAL</b>	<b>420</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>420</b>	<b>0</b>

(En milliers d'euros)

## 7-2-4 Les investissements en matériel, mobilier et autres acquisitions

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

	coût TTC	2019	2020	2021	2022
Portiques entrée de ville+ blasons	25	25			
Camion logistique	114	62	52		
Véhicules utilitaires	110	55		55	
Véhicules particuliers	100	25	25	25	25
Ferme du Mousseau esquisse	8	8			
Panneaux affichage écoles	25	25			
Acquisition de terrains	255	255			
Acquisitions matériel pour Lionel Terray	109	109			
<b>TOTAL</b>	<b>746</b>	<b>564</b>	<b>77</b>	<b>80</b>	<b>25</b>

(En milliers d'euros)

## 7-2-5 Les subventions d'équipement

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

	coût TTC	2019	2020	2021	2022
Homme Couché participation versée à SQY	225	225			
<b>TOTAL</b>	<b>225</b>	<b>225</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(En milliers d'euros)

## 7-2-6 Le financement de cette PPI

		Mt Subv.	2019	2020	2021	2022
Désenclavement Petits Prés	Dépt	637	637			
Désenclavement Petits Prés	SQY (F d C)	120	120			
Lionel Terray Moe + Travaux	Région	1 000	800	200		
Lionel Terray Moe + Travaux	Dépt	680	340	340		
Lionel Terray : matériel + aménagements	SQY (F d C)	90	90			
Divers Travaux	Ct Dépt	450		225	225	
Ile aux enfants + Petite Sirène	CAFY	67	67			
Vente Stade Paul Nicolas	Kaufman & Broad	2 840	2 840			
GS Villedieu : éclairage intérieur	SQY (F d C)	40	40			
Jardin 5 sens : réaménagement	SQY (F d C)	50	50			
Voirie : Béguinage, trottoirs + chaussée	SQY (F d C)	90	90			
Voirie : D. Neel, trottoirs	SQY (F d C)	30	30			
Complexe Sportif Europe : Chauffage( P5)	SQY (F d C)	40	40			
Willy Brandt, Bouton d'Or : Chauffage (P5)	SQY (F d C)	45	45			
GS Villedieu : étanchéité des jardinières	SQY (F d C)	105	35	35	35	
Tranche cimetière	SQY (F d C)	55	55			
FCTVA	Etat	3 543	900	650	1 504	489
<b>TOTAL</b>		<b>9 882</b>	<b>6 179</b>	<b>1 450</b>	<b>1 764</b>	<b>489</b>

(En milliers d'euros)

Reste A financer	2019	2020	2021	2022
	<b>2 988</b>	<b>1 532</b>	<b>-319</b>	<b>231</b>

(En milliers d'euros)

# TITRE 8 - LA PROSPECTIVE

Afin d'améliorer la discipline budgétaire, les communes sont tenues d'adopter des cadres budgétaires et/ou de dépenses à moyen terme, qui s'étendent en général sur trois à cinq ans, dont l'année fiscale prévue dans le budget.

Cet exercice est d'autant plus compliqué pour les communes qui sont confrontées régulièrement à des réformes fiscales, des contraintes d'évolution de leurs dépenses.

Cette perspective à moyen terme peut inclure des estimations de revenus ou de dépenses et/ou des objectifs ou plafonds de dépenses.

Elle indique la direction politique ainsi que les changements budgétaires, et donne aux acteurs le temps de s'adapter.

Elle permet également d'identifier plus facilement l'espace budgétaire pouvant être alloué à des mesures nouvelles ou déjà en place.

Elle peut donc permettre aux responsables publics de comparer les coûts de mesures concurrentes avant de faire leurs choix budgétaires, tout en augmentant la prédictibilité budgétaire pendant la mise en œuvre des mesures.

Les perspectives pour la commune sont ainsi évaluées jusqu'en 2023.

## 8-1 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En matière de prospective, l'étude des principales dépenses du budget est établie

- en « équilibrant artificiellement » le budget 2019 :
  - En Dépenses :
    - Charges à caractère général : - 250 000 euros
    - Charges de personnel et frais assimilés : - 250 000 euros
  - en prenant comme hypothèse une augmentation :
    - des dépenses de personnel 1,2% par an à partir de 2020,
    - des charges à caractère général à 1,2% par an à partir de 2020,
    - de 0% pour les charges de gestion courante,
    - des charges financières en fonction de l'endettement et des frais financiers.

Les résultats suivants sont obtenus :

#### Montant Prévisionnel des Dépenses Réelles de Fonctionnement

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses à caractère général	7 438	7 999	8 751	8 856	8 962	9 070	9 179
Dépenses de personnel	22 433	22 601	23 732	24 017	24 305	24 597	24 892
Autres Charges de gestion courante	1 049	1 147	1 016	1 016	1 016	1 016	1 016
Charges financières	166	131	200	160	228	270	321
Charges exceptionnelles	645	69	146	146	146	146	146
<b>Total</b>	<b>31 731</b>	<b>31 947</b>	<b>33 845</b>	<b>34 195</b>	<b>34 657</b>	<b>35 098</b>	<b>35 553</b>

(En milliers d'euros)

#### Evolution en Valeur et en %

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses à caractère général		561	752	105	106	108	109
Dépenses de personnel		168	1 131	285	288	292	295
Autres Charges de gestion courante		98	-131	0	0	0	0
Charges financières		-35	69	-40	68	42	51
Charges exceptionnelles		-576	77	0	0	0	0
<b>Total</b>		<b>216</b>	<b>1 898</b>	<b>350</b>	<b>462</b>	<b>441</b>	<b>455</b>
Évolution globale en %		<b>0,68%</b>	<b>5,94%</b>	<b>1,03%</b>	<b>1,35%</b>	<b>1,27%</b>	<b>1,30%</b>

(En milliers d'euros)

Afin de maintenir un niveau d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement limité à 1,2%, les constats suivants s'opèrent :

- l'évolution de tout poste de dépenses implique la recherche d'économies,
- l'augmentation des dépenses à caractère général doit être maîtrisée : réduction du service public destiné à la population ? moins d'entretien du patrimoine ?
- l'effort conséquent sur les dépenses de personnel doit être maintenu, voire amplifié.
- le recours à l'emprunt nécessite de trouver des économies complémentaires.
- après avoir réduit l'ensemble de ces dépenses, les autres charges de gestion courante devront-elles être maintenues au même niveau, quid des subventions ?

## 8-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'étude des recettes est faite sur la base :

- d'une stagnation des versements des usagers, pour 2019-2023,
- d'une baisse prévisionnelle de notre DGF de 300 000 € en 2019 et 400 000 € par an pour 2020-2023,
- d'une hausse des impôts et taxes limitée à la revalorisation des valeurs locatives selon l'inflation, 1,7% en 2020, 1,8% en 2021, 2022 et 2023
- d'une évolution des autres produits de gestion courante selon l'inflation.

Les résultats suivants sont obtenus :

Montant Prévisionnel des Recettes Réelles de Fonctionnement

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Usagers	3 352	3 430	3 742	3 742	3 742	3 742	3 742
Impôts et taxes	24 069	26 566	26 164	26 404	26 662	26 925	27 133
Participations	5 566	5 028	4 578	4 178	3 778	3 378	2 978
Atténuations de charges	519	430	417	417	417	417	417
Autres produits de gestion	426	606	507	515	525	534	544
<b>Total</b>	<b>33 932</b>	<b>36 060</b>	<b>35 408</b>	<b>35 256</b>	<b>35 124</b>	<b>34 996</b>	<b>34 874</b>

(En milliers d'euros)

Evolution en Valeur et en %

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Usagers		78	312	0	0	0	0
Impôts et taxes		2 497	-402	240	258	263	268
Participations		-538	-450	-400	-400	-400	-400
Atténuations de charges		-89	-13	0	0	0	0
Autres produits de gestion		180	-99	8	10	9	10
<b>Total</b>		<b>2 128</b>	<b>-652</b>	<b>-152</b>	<b>-132</b>	<b>-128</b>	<b>-122</b>
<b>Évolution globale en %</b>		<b>6.27%</b>	<b>-1,81%</b>	<b>-0,43%</b>	<b>-0,37%</b>	<b>-0,36%</b>	<b>-0,35%</b>

(En milliers d'euros)

En résumé,

- les recettes n'évoluent pas assez vite pour résorber l'écrêtement de la Dotation Forfaitaire,
- dès 2020, les recettes réelles de fonctionnement ne couvrent pas les dépenses réelles de fonctionnement.

## 8-3 LE RECOURS À LA DETTE

Afin de réaliser la PPI, les hypothèses de recours à l'emprunt étudiées sont à taux fixe :

- pour 2019 :
  - 1,5 millions d'euros sur 15 ans au taux de 1,5%,
  - 1 million d'euros sur 10 ans au taux de 1,5%,
- pour 2020 :
  - 2.5 millions d'euros sur 15 ans au taux de 2.5%,
  - 1,5 millions d'euros sur 10 ans au taux de 2.5%
- pour 2021 :
  - 1,5 millions d'euros sur 15 ans au taux de 3 %.
  - 1 million d'euros sur 10 ans au taux de 3 %
- pour 2022 :
  - million d'euros sur 15 ans au taux de 3.5%,
  - 1,5 millions d'euros sur 10 ans au taux de 3.5%,

Cette analyse comprend, bien évidemment, dans l'encours au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et l'annuité de 2020, les 2.5 millions d'emprunts de 2018 reportés sur 2019.

Le tableau d'amortissement de la dette obtenu, avec ces éléments, est le suivant :

0 0 0  
0 0 0 0

	Encours au 01 /01	Amort.	Intérêts	Annuité	Emprunt Nouveau	Encours au 31/12
2020	10 116	1 352	160	1 512	4 000	12 764
2021	12 764	1 544	228	1 774	2 500	13 720
2022	13 720	1 738	270	2 008	2 500	14 482
2023	14 482	1 699	321	2 020	Non Simulé	12 783
2024	12 783	1 527	286	1 813		11 257
2025	11 257	1 555	256	1 811		9 701
2026	9 701	1 476	226	1 702		8 225
2027	8 225	1 344	197	1 541		6861
2028	6 861	1 372	169	1 541		5 509
2029	5 509	1 299	141	1 440		4 210
2030	4 210	957	112	1 069		3 253
2031	3 253	810	87	897		2 443
2032	2 443	715	65	780		1 728
2033	1 728	553	46	599		1 174
2034	1 174	494	33	527		681
2035	681	394	21	415		287
2036	287	203	9	212		84
2037	84	84	3	87		0
<b>Total</b>		<b>19 116</b>	<b>2 630</b>	<b>21 746</b>		

L'analyse du recours à la dette fait ressortir :

- en 2023, après avoir emprunté en 2022 les 2.5 millions d'euros de notre hypothèse, l'annuité de la dette dépasse 2 millions d'euros.
- Le remboursement de la dette, si elle suit cette réalisation mobilisera des ressources importantes.
- Il conviendra dès 2023 de chercher à emprunter moins que le remboursement du capital pour maîtriser les équilibres financiers

L'analyse de ces perspectives se résume ainsi :

- La limitation de l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement à un montant moindre que l'inflation (application de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022), ne permet pas de compenser la baisse des recettes et nécessitera une recherche drastique d'économies.
- De plus « l'effet ciseau » est accru par l'augmentation de la péréquation.

Cette situation implique que la réduction du service aux usagers devra être étudiée pour faire face à la baisse du budget de notre Ville.

La prospective est rendue difficile à ce jour par les incertitudes qui subsistent pour 2019 et les années à venir :

- le Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) est difficile à prévoir tant dans son montant que dans son évolution ;
- la hausse du Fonds national de Péréquation des ressources fiscales Intercommunales et Communes (FPIC) va impacter les budgets de l'Agglomération de SQY et, par ricochet, celui de la commune ;
- la baisse de la DGF continue de réduire les moyens de la Ville ;
- la Dotation Globale de Fonctionnement continuera-t-elle de baisser jusqu'à son extinction ? Quel est son devenir ?

# CONCLUSION

Afin de contrer les baisses régulières et sans précédent des dotations de l'État, les finances de la Ville d'Élancourt sont gérées avec la plus grande rigueur. Des actions efficaces ont été engagées dans ce sens, notamment en termes d'optimisation des dépenses et de maîtrise de la masse salariale, pour maintenir les charges de fonctionnement à un niveau raisonnable tout en proposant un haut niveau de qualité de services publics et la poursuite de la réalisation de nos projets.

C'est pourtant dans un contexte national contraint et incertain que nous naviguons et qui nous oblige à une grande prudence dans la maîtrise de nos budgets. Malgré cela, le budget 2019 traduira la volonté de la Municipalité de mener à bien son programme de mandature. Il faut rappeler notre volonté forte de sobriété des dépenses de fonctionnement comme des taux de fiscalité.

Notre bonne gestion financière nous a permis d'afficher une situation financière saine, d'engager les investissements programmés et d'envisager notre avenir avec sérénité. Ces efforts sont motivés par notre volonté d'offrir aux Élancourtois la qualité de vie qu'ils méritent dans une Ville où il fait bon vivre, au sein du territoire d'avenir de Saint-Quentin-en-Yvelines.

...





# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Conseil Municipal du 1er février 2019

**ELANCOURT**



[ELANCOURT.FR](http://ELANCOURT.FR)